

4 avril 2019



Accord Salarial 2019 : la CFE-CGC entendue : la CFE-CGC signe !

Après consultation de ses adhérents, la CFE-CGC a signé l'accord de politique salariale 2019.



Pendant cette négociation salariale, la CFE-CGC a obtenu :

- L'introduction d'**AG pour tous les salariés, y compris les cadres** (revendication de la CFE-CGC depuis plus de 15 ans !). Cette mesure, historique chez ADS assurera à chacun une progression salariale. Cette mesure bénéficiera à tous, et en particulier aux jeunes embauchés qui sont bien souvent exclus des AI « *le temps qu'ils fassent leurs preuves* »,
- Une **politique salariale ADS au même niveau que celle d'Airbus Avions** (et donc la meilleure du groupe) : c'est la première fois que cela se produit depuis la création du groupe. Il s'agit là aussi de l'aboutissement d'une revendication de longue date de la CFE-CGC !
- Une **application sur 18 mois au lieu de 24 mois** : Nous l'avions proposée lors de la réunion précédente : c'est fait !
- L'**abandon de toute mesure conditionnelle**,
- Dès **l'an prochain, le retour d'une politique salariale sur 12 mois** (qui s'appliquera du 1/07/2020 au 30/06/2021) après cette période transitoire de 18 mois,
- La **revalorisation des tickets restaurants des salariés de Bezons**,
- L'**ouverture de négociations sur le partage de la valeur ajoutée** : intéressement, participation, épargne salariale, actionnariat salarié, primes annuelles...



Détail de la politique salariale signée :

	2019		du 1/1/20 au 30/6/21
	AG	AI	
Mensuels	1,25 % au 1/1/19	1,8 % au 1/1/19 minimum de 45€	AG = 1,0 % au 1/1/20
Cadres I à IIIB	1,0 % au 1/1/19	2,05 % au 1/1/19 minimum de 70€	AG = 1,0 % au 1/1/20
Cadres IIIBex , IIIC		3,05 % au 1/1/19	AI = 1,0 % au 1/1/20
Budget Global		3,05 %	1,0 %

- Le niveau proposé, 4,05% sur 18 mois, est stable par rapport à l'an dernier (2,7% sur 12 mois en 2018).
- Les promotions 2019 auront pour date d'effet le 1er juin 2019 ; les promotions au titre de la période allant du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 auront pour date d'effet le 1er janvier 2020.
- Les augmentations au titre de 2019 seront effectuées au plus tard sur la paie du mois de juin 2019 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019. Une information aux salariés sera réalisée au plus tard début juin 2019.
- Les négociations pour la période juillet 2020 – juin 2021 se tiendront en février/mars 2020.



Retrouvez nos revendications sur : https://hub.intra.corp/sites/OS_ADS/CFE-CGC/default.aspx

Vous partagez nos valeurs ? RENCONTREZ-NOUS !

Responsable s de Section: Toulouse: **T.THEBLINE: 05 62 19 56 77** ; Elancourt: **D.VANCAYZEELE: 06 85 74 32 88**

Comité Central d'Entreprise (CCE): **C.SALINIER: 05 82 52 20 75** Comité Européen ADS (ECADS): **C. DUMAS: 05 62 19 71 67**

Délégué Syndical Central (DSC) ADS/Coordinateur adj. groupe AIRBUS: **T.PREFOL 05 62 19 74 31**